



## Analyse sociodémographique de la Mayenne

N° 4 – Janvier 2022 (version actualisée)



# Secteur privé et entreprises publiques en 2019 Mayenne: + 2,1 % du salaire brut en EQTP



es salaires en Mayenne ont la réputation d'être faibles. Les plus avertis soulignent que les salaires des cadres font exception. Qu'en est-il réellement ? Il est extrêmement difficile de répondre à cette question pour trois raisons :

1) La source à notre disposition – les déclarations annuelles de données sociales (DADS) – n'est pas exhaustive. Elle inclut les salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés. Elle exclut les apprentis, les

stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

- 2) Un souci de simplification pour être plus lisible incite à recourir à des moyennes, lesquelles ont pour défaut, en l'occurrence, d'être influencées par la structure des emplois, selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, ou encore le secteur d'activité. Ainsi, un taux élevé d'ouvriers, si ceux-ci sont moins bien rémunérés que les autres salariés, occasionnera un salaire moyen pour l'ensemble des salariés plus faible.
- 3) Le salaire brut annuel moyen est à mettre en perspective avec le coût de la vie dans un territoire, voire avec la qualité de la vie. Quand elles existent, de telles études reposent sur des bases bien souvent insuffisamment rigoureuses pour servir de référence. À l'initiative généralement de médias, elles bénéficient pourtant d'une large audience.

L'Insee exploite les données sur les salaires à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les données de 2019 sont disponibles sur le site Internet de l'Insee (1). Dans son approche des salaires, l'Insee distingue les salariés à temps complet et les salariés à temps non complet (2). Nous retiendrons ici, pour faciliter les comparaisons, les salariés à temps complet et dans une approche par équivalent temps plein (EQTP). Le salaire par EQTP correspond au salaire que l'employeur aurait offert au salarié s'il avait travaillé à temps plein toute l'année.

En 2019, pour la Mayenne, la base DADS utilisée par l'Insee correspond à 65 270 EQTP pour les salariés à temps complet. Il est difficile de mesurer sa représentativité par rapport à l'ensemble des salariés mayennais. Pour mémoire, on peut seulement rappeler que le recensement de population établit le nombre total d'emplois salariés en Mayenne à 108 531 pour 2018, dont 89 918 à temps complet.

En moyenne, un salarié mayennais à temps complet a perçu un salaire brut annuel par EQTP de 33 297 euros en 2019, soit une augmentation de 2,1 % sur un an. Toujours en moyenne, les salariés de la France entière (y compris DOM) gagnent plus que les salariés mayennais (+ 5 990 euros par EQTP); les salariés ligériens sont également mieux rémunérés (+ 1 460 euros par EQTP). La Mayenne se classe au 56<sup>e</sup> rang français.

(2) – L'exploitation exclut les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

<sup>(1) — «</sup> Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2019 – Tableaux régionaux et/ou départementaux », *Insee Résultats*, coll. « Société », paru le 5 octobre 2021 – <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/5418716?sommaire=5418718">https://www.insee.fr/fr/statistiques/5418716?sommaire=5418718</a> (consulté le 10 novembre 2021). Cf. *La Lettre du CÉAS* n° 393 de décembre 2021 (pages 12 et 15).

#### Augmentation de 2,1 % des salaires bruts entre 2018 et 2019

En Mayenne, entre 2018 et 2019 (tableau 1), les salaires bruts annuels en équivalent temps plein (EQTP) <sup>(3)</sup> ont augmenté de 2,1 %. L'augmentation était de 1,5 % entre 2017 et 2018.

Dans la région, entre 2018 et 2019, l'augmentation est de + 2,0 % pour l'ensemble des salariés, et en France elle est de + 1,5 %.

Toujours entre 2018 et 2019, pour les femmes, l'augmentation est plus forte en Mayenne (+ 2,6 %) que pour la région (+ 2,3 %) ou la France entière (+ 2,1 %). Pour les hommes, l'augmentation est également plus forte

(+ 1,9 %) : supérieure à celle de la région (+ 1,8 %) et de la France (+ 1,1 %).

Les évolutions les plus importantes du salaire brut annuel en EQTP (cf. cartes 1 et 2, page 9) s'observent dans les départements suivants : Manche (+ 2,5 %), Doubs, Lot-et-Garonne et

Hautes-Pyrénées (+ 2,4 %), Morbihan (+ 2,3 %), Lot (+ 2,2 %). La Mayenne, avec + 2,1 %, occupe le 7<sup>e</sup> rang, ex æquo avec le Jura, l'Ariège et le Tarnet-Garonne.

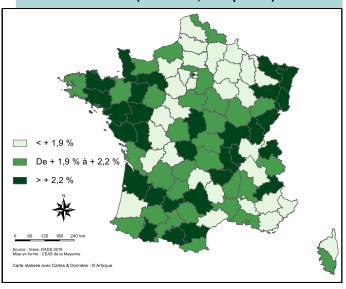
Tableau 1 – Variation du salaire brut annuel moyen par EQTP par sexe 2018/2019 (tous postes)

|          | Mayenne | Pays<br>de la Loire | France<br>entière |
|----------|---------|---------------------|-------------------|
| Femmes   | + 2,6 % | + 2,3 %             | + 2,1 %           |
| Hommes   | + 1,9 % | + 1,8 %             | + 1,1 %           |
| Ensemble | + 2,1 % | + 2,0 %             | + 1,5 %           |

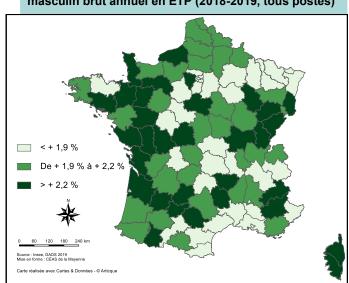
Source: Insee, DADS 2019

Les évolutions les plus faibles concernent les départements de la Seine-Saint-Denis (- 0,4 %), le Val-d'Oise (- 0,1 %), la Savoie (+ 0,4 %), les Alpes-Maritimes et la Marne (+ 0,6 %).

Carte 1 – Évolution départementale du salaire féminin brut annuel en ETP (2018-2019, tous postes)



Carte 2 – Évolution départementale du salaire masculin brut annuel en ETP (2018-2019, tous postes)



### Salaire annuel : 33 300 euros (5 990 d'écart avec la France et 1 460 avec la région)

En moyenne, le salaire brut annuel d'un salarié mayennais à temps complet (par EQTP) est de 33 297 euros en 2019 (tableau 2). Ce salaire est inférieur au salaire d'un Ligérien (– 1 460 euros) et au salaire d'un Français (– 5 990 euros).

Avec ce salaire moyen en 2019, la Mayenne se classe au 56<sup>e</sup> rang français métropolitain. Aux premiers rangs, on trouve les départements de la région parisienne : Hauts-de-Seine (61 493 euros) ; Paris (53 574 euros) ; Yvelines (47 827 euros) ; Seine-Saint-Denis (44 060

Tableau 2 – Salaire brut annuel moyen en 2019, en euros, par ETP (postes à temps complet)

|          | Mayenne | Pays<br>de la Loire | France<br>entière |
|----------|---------|---------------------|-------------------|
| Femmes   | 30 229  | 31 336              | 35 963            |
| Hommes   | 35 003  | 36 690              | 41 286            |
| Ensemble | 33 297  | 34 757              | 39 287            |

Source : Insee, DADS 2019

<sup>(3) –</sup> Définition de l'Insee : « Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de : 10 000 euros / (0,5 [6 mois de travail sur une année de 12 mois] x 0,8 [temps partiel à 80 %] = 25 000 euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte, au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple précédent) ».

euros); Val-de-Marne (43 949 euros); Essonne (43 087 euros)... À l'autre extrémité de ce classement, on trouve la Creuse (29 900 euros), la Lozère (29 956 euros), le Cantal (29 967 euros), l'Aude (30 666 euros), la Dor-

dogne (30 834 euros), les Hautes-Alpes (31 022 euros)...

### Salaires favorables pour les cadres et professions intellectuelles supérieures

La situation mayennaise peut s'expliquer par une forte proportion d'ouvriers et d'employés : 68,7 % en 2019, contre 62,6 % dans les Pays de la Loire et 57,2 % en France (tableau 3).

Tableau 3 – Répartition des salariés à temps complet (EQTP) selon la catégorie socioprofessionnelle (2019)

|   | Mayenne | Pays<br>de la Loire | France<br>entière |
|---|---------|---------------------|-------------------|
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 11,7 %  | 16,0 %              | 22,0 %            |
| Professions intermédiaires                        | 19,7 %  | 21,3 %              | 20,8 %            |
| Employés  | 19,4 %  | 22,4 %              | 25,5 %            |
| Ouvriers qualifiés                                | 36,8 %  | 30,8 %              | 23,5 %            |
| Ouvriers non qualifiés                            | 12,5 %  | 9,4 %               | 8,2 %             |
| Ensemble  | 100,0 % | 100,0 %             | 100,0 %           |

Source : Insee, DADS 2019

Les salaires bruts moyens des Mayennais travaillant à temps complet en 2019 sont défavorables pour toutes les catégories socioprofessionnelles (tableau 4), sauf pour celles des cadres et professions intellectuelles supérieures et des ouvriers non qualifiés, par rapport aux Pays de la Loire. Pour la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, la Mayenne se classe au 30<sup>e</sup> rang des départements métropolitains ayant des salaires bruts

Tableau 4 – Écart du salaire brut annuel moyen en 2019, en euros, par EQTP (postes à temps complet) selon la catégorie socioprofessionnelle, entre la Mayenne, les Pays de la Loire et la France entière

|   | Salaire brut<br>annuel<br>moyen | Écart               |                |
|---|---------------------------------|---------------------|----------------|
|   | Mayenne                         | Pays<br>de la Loire | France entière |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 61 176                          | - 2 067             | + 7 197        |
| Professions intermédiaires                        | 36 478                          | + 211               | + 2 026        |
| Employés  | 26 855                          | + 192               | + 976          |
| Ouvriers qualifiés                                | 29 046                          | + 393               | + 1 203        |
| Ouvriers non qualifiés                            | 24 778                          | - 134               | + 1            |
| Ensemble  | 33 297                          | + 1 460             | + 5 990        |

Source : Insee, DADS 2019

moyens par EQTP les plus élevés ; pour celle des ouvriers non qualifiés, au 35<sup>e</sup> rang.

Pour les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures, on trouve aux premières places les départements suivants : Hauts-de-Seine (80 858 euros) ; Paris (80 463 euros) ; Seine-Saint-Denis (73 825 euros) ; Yvelines (72 113 euros) ; Val-de-Marne (71 906 euros) ; Essonne (71 210 euros) ; Val-d'Oise (69 440) ; Seine-et-Marne (65 102)...

Tableau 5 – Salaire brut annuel moyen en 2019, en euros par EQTP, par catégorie socioprofessionnelle (postes à temps complet)

|                    | Mayenne             | Pays<br>de la Loire | France entière |
|--------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| Cadres et professi | ions intellectuelle | s supérieures       |                |
| Femmes             | 51 184              | 51 747              | 60 815         |
| Hommes             | 65 828              | 62 242              | 72 415         |
| Ensemble           | 61 176              | 59 109              | 68 373         |
| Professions interm | édiaires            |                     |                |
| Femmes             | 33 798              | 33 729              | 35 704         |
| Hommes             | 38 267              | 28 219              | 40 604         |
| Ensemble           | 36 478              | 36 689              | 38 504         |
| Employés           |                     |                     |                |
| Femmes             | 26 246              | 26 517              | 27 367         |
| Hommes             | 28 414              | 28 219              | 28 659         |
| Ensemble           | 26 855              | 27 047              | 27 831         |
| Ouvriers qualifiés |                     |                     |                |
| Femmes             | 26 268              | 26 873              | 27 757         |
| Hommes             | 29 559              | 29 861              | 30 532         |
| Ensemble           | 29 046              | 29 439              | 30 249         |
| Ouvriers non qual  | ifiés               |                     |                |
| Femmes             | 24 070              | 23 494              | 23 398         |
| Hommes             | 29 559              | 29 861              | 25 294         |
| Ensemble           | 24 778              | 24 644              | 24 779         |
| Toutes catégories  |                     |                     |                |
| Femmes             | 30 229              | 31 336              | 35 963         |
| Hommes             | 35 003              | 36 690              | 41 286         |
| Ensemble           | 33 297              | 34 757              | 39 287         |

Source : Insee, DADS 2019

Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (4 136 EQTP à temps complet en Mayenne en 2019) se distinguent par un salaire brut annuel moyen de 63 394 euros par EQTP, supérieur de 287 euros au salaire ligérien, cependant inférieur de 9 340 euros au salaire français. En Mayenne, cette catégorie est la plus importante en nombre parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (54 %).

Viennent ensuite les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises : ils représentent 40 % de l'ensemble (3 061 EQTP) avec un salaire brut annuel moyen de 59 738 euros par EQTP à temps complet, supérieur de 3 850 euros au salaire moyen ligérien et inférieur de 4 681 euros au salaire français.

Dans la catégorie des professions intermédiaires, les techniciens (3 962 EQTP à temps complet en 2019) bénéficient

en Mayenne d'un salaire brut annuel moyen par EQTP légèrement supérieur à celui des Pays de la Loire (+ 82 euros)

Concernant la catégorie des ouvriers qualifiés, seuls les chauffeurs (4 489 EQTP) et les ouvriers qualifiés de type artisanal (5 801 EQTP) ont un salaire brut moyen par EQTP supérieur à celui des Ligériens (respectivement + 827 euros et + 18 euros par EQTP), et seuls les chauffeurs ont un salaire brut moyen par EQTP supérieur à celui des Français (+ 646 euros par EQTP).

Enfin, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés, les ouvriers non qualifiés de type artisanal (1 250 EQTP) et les ouvriers agricoles (459 EQTP) ont un salaire brut moyen par EQTP supérieur à la même catégorie d'ouvriers dans les Pays de la Loire (+ 266 euros et + 1 494 euros par EQTP) et en France (+ 366 euros et + 702 euros par EQTP).

#### 4 774 euros par EQTP:

#### les écarts femmes/hommes augmentent en Mayenne

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, que ce soit pour la Mayenne, les Pays de la Loire ou la France entière, le salaire brut moyen par EQTP est plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

En 2019, le salaire brut annuel moyen enregistre un écart de 4 774 euros par EQTP entre les femmes et les hommes en Mayenne (4 756 euros en 2018, 4 214 en 2017), alors que cet écart est de 5 354 euros dans les Pays de la Loire et de 5 323 euros pour la France entière.

Toujours en 2019 et dans le département, l'écart femmes / hommes oscille

de 1 101 euros pour les ouvriers non qualifiés à 14 644 euros pour les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les cadres hommes en Mayenne sont mieux rémunérés que dans les quatre autres départements ligériens : salaire brut moyen supérieur à 65 800 euros pour la Mayenne et oscillant entre 61 100 euros (Loire-Atlantique) et 64 270 euros (Sarthe) dans les autres départements.

Tableau 6 – Écarts femmes / hommes par catégorie socioprofessionnelle en salaire brut annuel moyen en 2019 (en euros, par EQTP à temps complet)

|                                       | Mayenne        | Pays     | France         |
|---------------------------------------|----------------|----------|----------------|
| Cadres et professions intellectuelles | - 14 644       | - 10 495 | - 11 600       |
| Professions intermédiaires            | - 4 469        | - 4 903  | <b>-4 900</b>  |
| Employés                              | <b>- 2 168</b> | - 1 702  | <b>– 1 292</b> |
| Ouvriers qualifiés                    | - 3 291        | - 2 988  | <b>- 2 775</b> |
| Ouvriers non qualifiés                | - 1 101        | - 1 712  | <b>– 1 896</b> |
| Ensemble                              | - 4 774        | - 5 354  | - 5 323        |

Source : Insee, DADS 2019

Le fait qu'en Mayenne les cadres hommes, en EQTP à temps complet, soient 1,3 fois plus nombreux que les cadres femmes explique que les cadres mayennais, dans leur ensemble, sont mieux rémunérés que les cadres ligériens.

En France métropolitaine, l'écart du salaire brut annuel moyen en 2019 entre femmes et hommes, oscille entre 11 491 euros par EQTP dans les Hauts-de-Seine et 1 897 euros par EQTP dans la Creuse.

Tableau 7 - Part des femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle en 2019 (postes à temps complet)

|   | Mayenne | Pays de la Loire | France entière |
|---|---------|------------------|----------------|
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 31,8 %  | 29,9 %           | 34,8 %         |
| Professions intermédiaires                        | 40,0 %  | 39,6 %           | 42,8 %         |
| Employés  | 71,9 %  | 68,9 %           | 64,0 %         |
| Ouvriers qualifiés                                | 15,6 %  | 14,1 %           | 10,2 %         |
| Ouvriers non qualifiés                            | 35,7 %  | 32,8 %           | 27,2 %         |
| Ensemble  | 35,7 %  | 36,1 %           | 37,5 %         |

Source: Insee, DADS 2019

Au niveau des employés et ouvriers, on observe une forte part de femmes en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire ou à la France entière. Les femmes relevant des cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement plus nombreuses que dans les Pays de la Loire, mais moins nombreuses qu'en France entière.

#### Mayenne : salaire net horaire moyen en 2019 **74**<sup>e</sup> rang par département avec **13,2** euros

Par ailleurs, chaque année, l'Insee met en ligne les données relatives au salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et l'âge (5). Ces données sont disponibles, au format Excel, par région, département, communauté d'agglomération ou de communes, arrondissement, zone d'emploi, aire urbaine, unité urbaine et commune (6).

Ces statistiques sont établies à partir des informations recueillies auprès des entreprises du secteur privé et des entreprises publiques localisées en France.

Les statistiques sur les catégories socioprofessionnelles portent sur le poste principal occupé par le salarié dans l'année, hors agriculture et catégorie socioprofessionnelle non définie.

Les personnes dont l'âge n'est pas renseigné et les mineurs sont également exclus du champ statistique.

L'Insee précise qu'à partir de 2013, l'intégration du montant des cotisations patronales aux complémentaires santé obligatoires, due au changement législatif, entraîne une forte évolution du salaire net.

De plus, les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise sont désormais intégrés dans la base. De ce fait, à partir de 2013, les données ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes.

Les données ainsi obtenues sont le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariés calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congés, périodes de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

\*\*

Dans les départements métropolitains, le salaire net horaire moyen en 2019 oscille entre 12,2 euros pour la Lozère et 25,1 euros pour Paris. La Mayenne, avec un salaire net horaire moyen de 13,2 euros, se classe au 74<sup>e</sup> rang des départements métropolitains.

Dans la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle, l'Insee ne retient que quatre catégories : 1) cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés ; 2) professions intermédiaires ; 3) employés ; 4) ouvriers.

Ainsi, en Mayenne, le salaire net horaire moyen, en 2019, des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés est de 23,8 euros, très légèrement inférieur à celui des Pays de la Loire (24,3 euros), mais nettement inférieur à celui de la France métropolitaine (27,5 euros) – cf. tableau n° 7, page suivante.

Toujours pour la Mayenne, la différence de salaire pour cette catégorie est de 5,2 euros entre femmes et hommes.

Concernant les professions intermédiaires, le salaire est de 14,7 euros en Mayenne, quand il est de 14,9 euros dans les Pays de la Loire et de 15,6 euros en France métropolitaine. La différence femmes-hommes est ici de 1,8 euro en Mayenne.

Pour les employés et ouvriers, le salaire net horaire moyen dans chaque catégorie est également inférieur en Mayenne par rapport à la région et à la

<sup>(5) – &</sup>lt;a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266">https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266</a> (consulté le 12 janvier 2022).

<sup>(6) –</sup> Les données ne sont pas diffusées pour les zones de moins de 2 000 habitants.

France métropolitaine. En Mayenne, pour ces catégories, la différence femmes-hommes est de 0,8 euro pour les employés et 1,2 euro pour les ouvriers.

\*\*

Dans la répartition selon l'âge, l'Insee retient trois grandes tranches : les 18 à 25 ans ; les 26 à 50 ans et les 50 ans ou plus.

En Mayenne, en 2019, le salaire net horaire moyen est de 10,1 euros pour les 18 à 25 ans, quand il est de 13,2 euros pour les 26 à 50 ans et de 14,8 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour les Pays de la Loire, le salaire net horaire moyen par tranche d'âge est supérieur à celui des Mayennais : 10,2 euros pour les 18 à 25 ans ; 14,2 euros pour les 26 à 50 ans et 16,2 euros pour les 50 ans ou plus.

Pour la France métropolitaine, le constat est le même : 10,4 euros pour les 18 à 25 ans ; 15,6 euros pour les 26 à 50 ans et 18,4 euros pour les 50 ans ou plus.

\*\*

La diffusion des données par niveau géographique permet, en Mayenne, de disposer de celles-ci pour chaque communauté d'agglomération ou de communes.

Ainsi, en 2019, le salaire net horaire moyen oscille entre 12,0 euros dans le

France métropolitaine. En Tableau 7 – Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle (2019)

|   | Mayenne |                 | Pays        | France mé-   |
|---|---------|-----------------|-------------|--------------|
|   | Salaire | Rang            | de la Loire | tropolitaine |
| Cadres, professions intellectuelles su-<br>périeures et chefs d'entreprise salariés | 23,8 €  | 58 <sup>e</sup> | 24,3 €      | 27,5€        |
| Professions intermédiaires  | 14,7 €  | 76 <sup>e</sup> | 14,9 €      | 15,6 €       |
| Employés  | 10,8€   | 51 <sup>e</sup> | 11,0€       | 11,3€        |
| Ouvriers  | 11,4 €  | 65 <sup>e</sup> | 11,6€       | 11,8€        |
| Ensemble  | 13,2 €  | 74 <sup>e</sup> | 14,2 €      | 15,7 €       |

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

Bocage Mayennais à 14,0 euros pour Laval Agglomération.

Si les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise salariés mayennais ont un salaire net horaire moyen de 23,8 euros, ce salaire est supérieur ou égal dans trois communautés d'agglomération ou de communes mayennaises: Laval Agglomération (24,6 euros), le Pays de Meslay-Grez et le Pays de Château-Gontier (23,8 euros).

Pour les professions intermédiaires mayennaises, le salaire net horaire moyen est de 14,7 euros en Mayenne. Il est supérieur ou égal dans quatre regroupements de communes : Laval Agglomération (14,9 euros), Mayenne Communauté, Pays de l'Ernée et Mont des Avaloirs (14,7 euros)

Pour les employés, seuls trois regroupements ont un salaire net horaire moyen supérieur ou égal à celui du département (10,8 euros) : Laval Agglomération (11,0 euros), Pays de Château-Gontier et Mayenne Communauté (10,8 euros).

Quant aux ouvriers, six communautés d'agglomération ou de communes mayennaises ont un salaire net horaire moyen supérieur ou égal à celui du département (11,4 euros) : Coëvrons (11,9 euros), Mayenne Communauté (11,6 euros), Pays de Meslay-Grez et Pays de Craon (11,5 euros), Pays de Château-Gontier et Pays de l'Ernée (11,4 euros).

Si on regarde maintenant l'écart entre le salaire net horaire moyen des femmes et des hommes, par communauté d'agglomération ou de communes, on observe que les écarts les plus importants sont à Laval Agglomération (2,4 euros) et dans le Pays de Château-Gontier (2,1 euros).

\*\*

Le fichier Excel fournit également ces données pour 26 communes mayennaises dont la population est égale ou supérieure à 2 000 habitants.

Parmi ces 26 communes, le salaire net horaire moyen oscille entre 11,7 euros pour la commune de Gorron et 16,2 euros pour celle de Changé.

Les écarts femmes/hommes les plus importants sont enregistrés dans les communes de Changé (– 3,8 euros), de L'Huisserie et Bonchamp-lès-Laval (– 3,3 euros), de Saint-Pierre-la-Cour (– 2,8 euros). A contrario, la commune d'Ernée (1,1 euro) enregistre le plus faible écart.

Tableau 8 – Salaire net horaire moyen en 2019 par communauté d'agglomération ou de communes (Mayenne)

|                         | Salaire net horaire moyenne | Écart<br>femmes/hommes |
|-------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Laval Agglomération     | 14,0 €                      | -2,4€                  |
| Mayenne Communauté      | 13,0 €                      | - 1,8 €                |
| Pays de Château-Gontier | 13,0 €                      | -2,1€                  |
| Pays de Meslay-Grez     | 12,7€                       | - 1,6 €                |
| Coëvrons                | 12,7€                       | – 1,8 €                |
| L'Ernée                 | 12,6 €                      | – 1,5€                 |
| Pays de Craon           | 12,5€                       | – 1,8 €                |
| Mont des Avaloirs       | 12,2€                       | – 1,5€                 |
| Bocage Mayennais        | 12,0 €                      | – 1,5 €                |

Source : Insee, Dads, fichier salariés au lieu de résidence

- Alors que la Mayenne compte 108 531 emplois salariés (Insee, 2018), les statistiques sur les salaires, extraites des déclarations annuelles de données sociales (DADS), concernent 65 270 EQTP à temps complet pour 2019, hors agents du secteur public, salariés du secteur agricole, personnels des particuliers employeurs, apprentis, stagiaires, agriculteurs salariés, postes annexes et salariés ayant un nombre d'heures rémunérées nul. Par contre, sont dorénavant intégrés les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.
- Entre 2018 et 2019, le salaire brut annuel moyen par EQTP à temps complet a augmenté de 2,1 % en Mayenne, ce qui est supérieur à l'augmentation dans les Pays de la Loire (2,0 %) et celle de la France entière (1,5 %). L'augmentation du salaire brut annuel moyen féminin mayennais (+ 2,6 %) est supérieure à celle des Pays de la Loire (+ 2,3 %), et à celle de la France entière (+ 2,1 %).
- Avec ce salaire moyen par EQTP à temps complet, la Mayenne se classe au 56° rang français en 2019. Les salaires apparaissent faibles dans le département, mais la moyenne, en fait, est soumise à un double effet de structure : d'une part du fait de la répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (68 % d'employés / ouvriers, contre 63 % pour les Pays de la Loire et 57 % pour la France entière) ; d'autre part du fait de la forte féminisation de l'emploi et de la moindre rémunération des femmes.
- Au final, l'écart des salaires en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire est peu élevé : + 1 460 euros de salaire brut annuel. L'écart est de + 393 euros pour les ouvriers qualifiés, mais il est négatif pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (– 2 067 euros).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures font donc exception, plus précisément concernant les hommes. La rémunération de ceux-ci, en Mayenne, est supérieure à celle de la même catégorie dans chacun des quatre autres départements ligériens.
- À catégorie socioprofessionnelle égale, on constate un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et toujours au désavantage des femmes. Cette situation se retrouve tant en Mayenne que dans les Pays de la Loire ou pour la France entière. Dans le département, l'écart femmes / hommes est particulièrement élevé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (14 644 euros).
- Des données sont disponibles selon la commune, la communauté de communes ou d'agglomération, l'arrondissement de résidence des salariés pour 2019. En moyenne, les salaires sont plus élevés pour les salariés qui résident dans les territoires avec une ville pôle, tels Laval-Agglomération, le Pays de Mayenne ou le Pays de Château-Gontier.
- La relative faiblesse des salaires en Mayenne constitue-t-elle un frein en termes d'image et de développement économique ? Non, si on dépasse le seul chiffre du salaire brut annuel moyen pour l'ensemble des salariés et si on pousse l'analyse, notamment par catégorie socioprofessionnelle. Au-delà, il resterait à rigoureusement démontrer que le coût de la vie en Mayenne est moindre (cf. « reste à vivre »). En outre, on peut toujours mettre en avant la qualité de vie dans un département à dimension humaine... même si cela demeure relativement subjectif.